

LES RELIGIONS

LE CATHOLICISME

LA PAPAUTE

- Présentation :

La papauté représente la fonction du pape, chef suprême de l'Eglise catholique romaine. Le mot est dérivé du latin médiéval papa (pope, ou père), terme généralement appliqué aux évêques. Les catholiques romains considèrent le pape comme le successeur de saint Pierre auquel le Christ confia la direction de l'Eglise.

Le pape a plusieurs titres officiels : Evêque de Rome, vicaire du Christ, souverain pontife de l'Eglise universelle, patriarche de l'Occident, primat d'Italie, archevêque et métropolitain de la province romaine, souverain de l'Etat du Vatican, serviteur des serviteurs de Dieu. Seul le détenteur du titre d'évêque de Rome peut devenir pape, donc le successeur de Pierre.

- Histoire :

° Emergence de la suprématie papale :

La première lettre du pape Clément 1^{er} (1^{er} siècle ap. JC.), qu'il avait adressée au nom des chrétiens de Rome à ceux de Corinthe, peut être interprétée comme une prise de conscience précoce de la responsabilité des Romains envers d'autres Eglises.

Vers la fin du II^e siècle, avec le pape saint Victor 1^{er} (pape de 189 à 199), et surtout vers le milieu du siècle suivant, avec le pape saint Etienne 1^{er} (pape de 254 à 257), les évêques de Rome affirmaient que leur Eglise devait servir de modèle aux autres Eglises plus lointaines.

Aux IV^e et V^e siècles, les papes s'arrogèrent une autorité spéciale, qui fut rarement défiée, peut-être tant en raison des difficultés de communications et de l'indifférence que par consentement exprès. Avec le pape Léon 1^{er} le Grand (pape de 440 à 461), les prérogatives de la papauté furent définies clairement et affirmées avec force.

Le canon de la succession apostolique et la légitimité du pape furent pleinement établies à la fin du II^e siècle et Léon 1^{er} put se présenter en tant que successeur de Pierre. Soutenu par les autorités civiles de l'Empire romain d'Occident, Léon 1^{er} intervint avec succès dans les affaires d'autres évêchés occidentaux, notamment à Vienne, en France, où il annula une décision, de l'évêque local. Léon 1^{er} insista pour que le concile de Chalcédoine (451) accepte son enseignement sur les débats christologiques qui faisaient rage à cette époque, et le concile l'approuva en effet. Cependant, suscitant la consternation et la désapprobation de Léon 1^{er}, le concile décréta également que la nouvelle Rome (Constantinople) devait disposer, en Orient, de la même primatie que l'ancienne Rome en Occident.

° La papauté au début du Moyen Age :

La turbulente histoire politique italienne, durant le siècle et demi qui suivit, fit passer les papes au second plan. Le pape saint Gélase 1^{er} (pape de 492 à 496) fut cependant une figure particulièrement importante. L'ensemble de ses textes chrétiens légaux et disciplinaires, qui affirmaient avec force l'autorité papale, influencèrent considérablement le développement du droit canon au Moyen Age. A l'instar de Léon 1^{er}, d'autres papes se considérèrent également investis de pouvoirs sur l'Eglise tout entière, y compris l'Eglise d'Orient, où ce point de vue était généralement ignoré ou rejeté. Saint Grégoire le Grand (pape de 590 à 604) parvint si bien à gérer les vastes territoires qui revenaient à la papauté et à s'entendre avec ses belliqueux voisins, les Lombards, qu'il fit de la

papauté une force politique importante, diminuant ainsi la dépendance papale par rapport à l'Orient. Lorsque Grégoire envoya, en 596, le moine Augustin comme missionnaire en Angleterre, il suscita la gratitude et la loyauté des chrétiens de l'Europe du nord envers la papauté, dont bénéficièrent ses successeurs pendant des siècles. A la fin du VIII^e siècle et début du IX^e siècle, les Carolingiens offrirent protection aux papes et leur accordèrent d'immenses territoires dans le centre de l'Italie, qui constituaient les futurs Etats de l'Eglise. Le pape Léon III (pape de 795 à 816), à son tour, posa les fondements du Saint Empire romain germanique lorsqu'il couronna Charlemagne dans la basilique Saint-Pierre, le 25 décembre 800.

° Déclin et réformes grégoriennes :

A mesure que la situation politique se dégradait en Italie au X^e siècle, la papauté tomba entre les mains de la noblesse locale. Les papes avaient alors pour seule charge la liturgie et étaient sévèrement condamnés pour leurs mœurs. Sous le pontificat du pape saint Léon IX (pape de 1049 à 1054), un précurseur de la Réforme, la papauté retrouva sa dignité et s'engagea dans une réforme de l'Eglise. L'une des caractéristiques principales de cette réforme, selon l'intention des papes de la fin du XI^e siècle et du début du XII^e, était la volonté de restaurer l'autorité papale et de rétablir l'ordre au sein de l'Eglise. Le pape saint Grégoire VII (pape de 1073 à 1085) apparut, avant et après son élection à la papauté, comme le meilleur avocat du mouvement connu sous le nom de querelle des Investitures et de réformes grégoriennes.

La papauté issue de cette réforme tenta de convaincre la plupart des évêques et des princes de la justesse des prérogatives qu'elle revendiquait pour elle-même et qu'elle inclut dans le nouveau droit canon en gestation, qui conduisit à la mise en place d'une bureaucratie centralisée. Grégoire VII et ses successeurs furent ainsi les fondateurs de la papauté moderne.

L'héritage des Grégoriens atteignit son apogée avec le pape Innocent III (pape de 1198 à 1216), qui, grâce à son dynamisme et son intelligence, devint le monarque le plus important de la société européenne de son temps.

° Avignon et le Grand Schisme :

Moins d'un siècle après le triomphe de l'autorité papale sous Innocent III, le roi Philippe IV de France humilia le pape Boniface VIII (pape de 1294 à 1303), et la guerre psychologique qu'il entretint contre le pape Clément V (pape de 1305 à 1314) eut pour résultat une longue résidence (de 1309 à 1377) des papes à Avignon, où ils se trouvaient sous une forte influence française. A la fin de cette période se développa le Grand Schisme, durant lequel deux ou trois papes revendiquèrent simultanément la papauté, se prétendant le seul pontife légitime au grand scandale de la chrétienté. Bien que le concile de Constance (1414-1418), ait mis fin au schisme, la papauté avait perdu de son prestige et, pendant le siècle suivant, eut à craindre plus d'une fois des attaques contre son autorité suscitées par des théories conciliaires qui contestaient celle-ci, comme à la suite du concile de Bâle (1431-1449).

- La Contre-Réforme et ses suites :

Au début du XVI^e siècle, les papes parvinrent à consolider leur autorité politique dans les Etats de l'Eglise. Cependant, à la même époque, Martin Luther intégra le rejet de la papauté dans le projet de Réforme. Il dénonça de plus en plus violemment le pape comme l'Antéchrist, non tant en raison de l'attachement de la papauté aux biens terrestres ni de sa corruption supposée que pour son refus d'accepter la doctrine de la justification par la foi. En 1534, le roi Henri VII d'Angleterre se fit proclamer chef de l'Eglise d'Angleterre par le parlement, remplaçant ainsi le pape dans ses fonctions. Bien que les doctrines respectives de nombreux réformateurs protestants aient souvent divergé, ils convenaient tous du fait que la papauté était une institution pernicieuse ou du moins superflue. La réponse des catholiques romains à la Réforme débuta avec le pape Paul III (pape de 1534 à 1549). En veillant à ne nommer que des hommes de valeur au Sacré Collège, il essaya d'établir pour l'avenir une papauté de grande moralité. Le concile de Trente (1545 - 1563) ne parvint pas à résoudre le problème de la papauté dans l'Eglise, bien qu'il ait énoncé, la plupart des doctrines et des pratiques de l'Eglise catholique romaine moderne.

Lorsque, à sa clôture, le concile appela le Saint-Siège à régler les questions qui restaient en suspens

et lui confia la mise en application de ses décrets, la position du pape à la tête de l'Eglise se trouva renforcée. En outre, les polémiques avec les protestants conférèrent à la papauté un rôle central en matière de théologie catholique romaine. Ce développement aggrava le schisme avec l'Eglise d'Orient, qui avait débuté en 1054. Comme les relations de la papauté avec l'épiscopat et les dirigeants nationaux n'étaient toujours pas clairement formulées, l'Eglise catholique romaine s'exposait aux XVII^e et XVIII^e siècles à des controverses avec des mouvements tels que le gallicanisme, le fébronianisme et le joséphisme. Chacun de ces mouvements, qui revendiquaient une plus grande indépendance épiscopale ou royale par rapport à la papauté, fut condamné par décret papal. Enfin, sous le pape Pie IX (pape de 1846 à 1878), le concile Vatican I (1870) définit la suprématie de la juridiction papale et l'infaillibilité papale en matière de doctrine. La Révolution française et ses conséquences à long terme dans toute l'Europe entraînèrent de nouveaux problèmes pour la papauté. Le Risorgimento, qui conduisit à l'unification de l'Italie, entraîna de 1860 à 1870 l'inclusion des Etats de l'Eglise et de la ville de Rome dans l'Etat italien. Pour protester contre la perte de Rome, Pie IX se retira de la ville pour devenir prisonnier volontaire du Vatican, une zone de 40 hectares située autour de la basilique Saint-Pierre. Cette question romaine fut réglée en 1929 par les accords du Latran, accords signés avec le gouvernement italien de Benito Mussolini, en vertu duquel le Vatican devint un Etat souverain dirigé par le pape.

° Le XX^e siècle :

Pendant les cent dernières années, le prestige et l'importance de la papauté se sont accrus même en dehors des cercles catholiques romains. L'encyclique de 1891 écrite par le pape Léon XIII (pape de 1878 - 1903), offrit une analyse approfondie des implications morales de l'évolution sociale et économique. La papauté se montra résolument hostile au marxisme, mais après la Seconde Guerre mondiale, elle tenta de trouver un terrain d'entente avec les régimes communistes d'Europe de l'Est. Elle y parvint surtout en Pologne et en Yougoslavie, où l'Eglise avait conservé une certaine liberté de mouvement, même avant la chute des gouvernements communistes.

Le pape Jean XXIII (pape de 1958 à 1963) suscita une grande sympathie dans le monde entier. Le concile Vatican II (de 1962 à 1965) convoqué par Jean XXIII mit à nouveau l'accent sur l'importance du rôle de l'épiscopat dans le gouvernement de l'Eglise, sans renier les décrets du concile Vatican I, et adopta en même temps une attitude plus conciliante envers les Eglises orthodoxes et protestantes. Le concile favorisa également un gouvernement de l'Eglise moins autoritaire, avec une participation plus importante de la communauté. A la suite de ces initiatives, les Eglises orthodoxes et protestantes commencèrent à reconsidérer le rôle de la papauté dans l'Eglise et à faire preuve de plus de sympathie envers cette institution. Le pape Jean-Paul II (pape depuis 1978), le premier pape non italien depuis plus de quatre cents ans, qui visita tous les continents à l'exception de l'Antarctique, souligna la nature universelle de l'Eglise.